



Communiqués

Brevet de langue et d'informatique pour devenir enseignant : Les effets néfastes d'une politique aventureuse

8 juillet 2011

i

Communiqué de presse SNES – SNEP – SNUEP – SNESUP

Depuis que la mesure a été prise, consistant à obliger les lauréats du concours de recrutement des enseignants à avoir un certificat de niveau de langue de niveau B2 (CLES2 ou équivalent) et un certificat d'informatique, les organisations qui sont au fait du fonctionnement universitaire ne cessent d'en dénoncer l'infaisabilité dans les conditions actuelles. Suite à nos pressions, nous avons déjà obtenu un report d'un an. Mais le problème se repose intégralement aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle il faut retirer cette mesure immédiatement :

- Les conditions ne sont pas réunies pour que les étudiant-es obtiennent ces certifications. Cela se traduit par un échec massif d'environ 70% au CLES2. Par exemple, en STAPS, la réussite au CLES2 est de 30% à Amiens, 15% à Calais, 15% à Nantes, 13% à Dijon, 15% à Clermont, 0% à Lille, etc...

- Les universités n'ont pas aujourd'hui les moyens d'organiser les enseignements dès la licence (minimum nécessaire pour obtenir un niveau CLE2 en master) pour le nombre de candidats potentiels. La conséquence est grave : des étudiants renoncent à s'inscrire au concours suite à cet échec !

- La chute du nombre de candidats aux concours d'enseignants, suite à la réforme de la maîtrise, va encore s'aggraver.

- Les plus fortunés se paient des cours particuliers, des séjours linguistiques, et passent des équivalences dans le privé : cette sélection par l'argent, conséquence de la mesure en cause, est scandaleuse !

- De surcroît, sont oubliés tous les candidats déjà détenteurs du master ou en reconversion qui préparent le concours en candidats libres et qui n'ont aucun moyen de préparer ces certifications.

Le ministère de l'Éducation nationale refuse toute discussion, de peur sans doute de devoir reconnaître son irresponsabilité, mais communique de manière éhontée sur les recrutements dans l'Éducation nationale. Les 1,3 millions d'euros dépensés dans la campagne de pub auraient été mieux utilisés ailleurs ! De son côté, le ministère de l'Enseignement supérieur refuse de contredire Luc Chatel et laisse les Universités se débrouiller. Ce sont les étudiant-es qui en font les frais !

La clôture des inscriptions aux concours d'enseignant est le 12 juillet. Le ministère de l'Éducation nationale doit renoncer à imposer ces certifications et celui de l'Enseignement supérieur doit annoncer un plan sur cinq ans pour développer et intégrer les formations en langues étrangères et en informatique dans les diplômes.